

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-29-03-UR SF N° 035 CESSION DE PARCELLES À LA CCDSV – CHEMIN DE LA CROIX MARINIER - AMÉNAGEMENT DE PARKING**

Monsieur Richard SIMMINI, adjoint à l'Urbanisme et au Foncier, rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un tènement situé chemin de la Croix Marinier et cadastré AL 125, 174, 311 et 312 (plan de découpage joint en annexe).

Il s'agit de l'emprise de l'ancienne station d'épuration qui a été démolie. La superficie de ce terrain est de 2 413 m<sup>2</sup>.

La CCDSV a saisi la commune d'une demande d'acquisition de ce tènement afin d'y aménager un parking pour les bords de Saône. La cession se fera à l'euro symbolique et a été validée en ce sens par France Domaine (cf. avis ci-joint).

**Le Maire ne participe au vote.**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **VALIDE** le montage proposé ;
- **VALIDE** la cession à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et/ou pièces nécessaires à cette cession dans les conditions précitées.

En mairie, le 29 mars 2023  
Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Marc PÉCHOUX

